

Nature des épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES)

**Note du 5 octobre 1993 modifiée par les notes
du 18 mai 2000, du 27 juillet 2001 et du 19 février 2004**

SECTION LANGUES VIVANTES ETRANGERES

ESPAGNOL

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Le programme comprend des questions de littérature et des questions de civilisation. Pendant le concours, les épreuves sont préparées et se déroulent sans document d'aucune sorte autre que le sujet proposé.

Commentaire dirigé en langue étrangère

Le texte du commentaire est choisi dans le programme du concours. Le candidat répond, en espagnol, aux questions qui lui sont posées. Ces questions orientent sa réflexion personnelle. Elles lui fournissent un cadre pour la compréhension du texte. Le jury invite ainsi le candidat à construire, de façon argumentée et pertinente, la réponse qu'il fournira à chacune des questions. Le candidat peut traiter, dans l'ordre qu'il aura explicitement choisi, chacune des questions séparément.

Traduction (thème et version)

Les textes proposés sont choisis, hors programme, chez les auteurs du XIX^{ème} et postérieurs à ce siècle.

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Un dictionnaire unilingue espagnol est mis à la disposition des candidats lors de la préparation des épreuves d'admission.

1 - Epreuve en langue étrangère

Les documents proposés par le jury sont au nombre de trois au maximum, de natures diverses : textes littéraires, documents de civilisation, œuvres iconographiques, choisis pour leur valeur représentative des traits les plus saillants de l'histoire et de la culture des peuples de langue espagnole. Tout autre document constituant une source d'information peut également être proposé.

Après avoir présenté l'ensemble des documents qui lui sont remis, le candidat procède à l'étude de celui qui est désigné dans les consignes. Il conduit cette étude en explicitant les liens que ce document entretient avec l'autre ou les autres documents. Les méthodes de présentation et d'analyse sont laissées au choix du candidat.

L'épreuve comporte une explication en français de faits de langue repérés par le jury dans l'un des textes.

L'entretien en espagnol prend appui sur l'ensemble de l'exposé.

2 - Epreuve sur dossier

I. Objectifs généraux de l'épreuve

Apprécier la capacité du candidat à concevoir les premiers éléments d'une réflexion personnelle d'ordre didactique et pédagogique, dans la perspective des objectifs définis par les instructions sur l'enseignement des langues vivantes et en fonction des programmes des établissements d'enseignement secondaire. L'accent est mis également sur les finalités de la discipline, sa place dans la politique éducative, son évolution ainsi que ses relations avec les autres disciplines, notamment dans le cadre de l'établissement.

Evaluer les aptitudes du candidat à la relation, à la communication, à l'expression orale, à l'analyse et à la synthèse.

II. Modalités de l'épreuve

Le jury propose un ou plusieurs documents relatifs à l'enseignement de la discipline, documents de nature réglementaire, didactique ou pédagogique. Ces documents peuvent être audiovisuels. Le dossier est composé, au choix du jury, soit d'extraits de films hors programme, choisis par le jury dans la filmographie espagnole ou hispano-américaine, pouvant être accompagnés d'un ou plusieurs documents annexes, soit de documents écrits, iconographiques ou audiovisuels, d'intérêt didactique et pédagogique.

III. Evaluation des candidats

L'aptitude du candidat à comprendre un document, à l'analyser avec pertinence, à construire un exposé, la qualité de sa réflexion, l'étendue de ses connaissances et sa capacité à les utiliser, son esprit de synthèse sont évalués par le jury qui est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue parlée et à l'aptitude du candidat à la communication.